



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris le

**28 FEV. 2022**

La secrétaire générale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
La directrice générale de la recherche et de l'innovation,

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université,  
Mesdames et Messieurs les présidents ou directeurs d'organismes de recherche,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur,

**Objet : Situation internationale - Consignes aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche au 28 février 2022**

Sous l'autorité du Président de la République, le Gouvernement est mobilisé pour apporter des réponses appropriées au regard du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine. Dans ce cadre, la priorité donnée par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est la sécurité de nos étudiants, personnels, chercheurs, enseignants-chercheurs français sur le sol ukrainien ainsi que de celles et ceux qui sont en Russie et Biélorussie.

**1. Consignes applicables à nos étudiants et personnels présents en Ukraine, en Russie, et en Biélorussie**

Le recensement des personnels et étudiants qui se trouvent en Ukraine et en Russie a été effectué et il importe de le poursuivre. Nous travaillons à leur sécurité avec les autres départements ministériels, au premier rang desquels le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui édicte les consignes suivantes que nous vous demandons de mettre en œuvre :

**Les ressortissants français présents en Ukraine** doivent contacter le poste diplomatique, qui a constitué une cellule de crise dont la priorité absolue aujourd'hui est d'accompagner la communauté française et l'évacuation des ressortissants français vers la France. L'Ambassade de France en Ukraine ouvre, à destination des Français se trouvant en Ukraine, une cellule téléphonique au +380 44 590 36 39.

**Il est recommandé aux ressortissants français présents en Russie**, étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs, de quitter le territoire russe. Une ligne téléphonique dédiée a été ouverte (+7 495 937 14 91) pour répondre aux préoccupations les plus urgentes des français présents en Russie. Par ailleurs, il convient de différer tout déplacement vers la Russie.

**Il est recommandé aux ressortissants français présents en Biélorussie** de quitter le pays par la route, via les points de passage frontaliers avec la Lituanie, la Pologne ou la Lettonie. Le cas échéant, les passagers arrivés par voie aérienne doivent solliciter un visa de sortie auprès des services du ministère biélorusse de l'intérieur. L'ambassade reste joignable (+375 17 229 18 00 ; +375 17 229 18 01 et [info.minsk-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:info.minsk-amba@diplomatie.gouv.fr)).

Nous vous recommandons par ailleurs de vous tenir informés des derniers conseils aux voyageurs, disponibles via ce lien :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/russie/#securite>.

CPI :

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique,  
Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation

## 2. Le programme PAUSE

Le dispositif PAUSE est mis en place pour l'accueil de nos collègues ukrainiens. Une fois l'appel à candidatures lancé, il appartiendra aux établissements de prendre l'attache des personnes identifiées, pour porter à leur connaissance le programme. Les scientifiques intéressés pourront ensuite se manifester en suivant le dispositif habituel mis en place par le Collège de France. Le coût des trois premiers mois de l'accueil est pris en charge par le MESRI.

## 3. Soutien et assistance aux étudiants en France

Les CROUS portent une attention particulière aux étudiants ukrainiens logés dans nos cités universitaires. Les CROUS sont appelés à mobiliser les référents et les services sociaux afin de renforcer l'accompagnement social de ces étudiants. Par ailleurs, ces référents étudiants sont aussi des points d'orientation pour les étudiants qui auraient besoin d'un accompagnement psychologique. Les services de santé universitaires ont également vocation à se mobiliser en ce sens. En complément, le dispositif santé psy et les consultations gratuites de psychologues libéraux restent parfaitement fonctionnels. Les étudiants russes et biélorusses doivent pouvoir bénéficier également de cet accompagnement si nécessaire.

## 4. Sécurité numérique sur notre territoire

Le niveau de vigilance du centre opérationnel de la sécurité des systèmes d'information ministériel (COSSIM) est réhaussé en lien avec le CERT Renater<sup>1</sup> et la surveillance de nos outils et de nos sites ministériels a été renforcée, y compris notre opérateur de services essentiels qu'est Parcoursup.

Dans ce contexte, la position VIGIPIRATE « hiver 2021 – Printemps 2022 » a été renforcée le 25 février. Il vous est demandé de sensibiliser vos communautés sur ce risque, en adoptant les règles d'hygiène informatique diffusées par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (guide d'hygiène informatique disponible sur leur site) en consultant régulièrement les sources d'information relatives aux vulnérabilités et attaques. Le ministère informe régulièrement vos services de ces alertes et il convient de vous assurer que le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et le directeur des systèmes d'information (DSI) de votre établissement sont destinataires des alertes du fonctionnaire ministériel de la sécurité des systèmes d'information.

En cas de dysfonctionnement, il vous est demandé d'alerter le COSSIM sans attendre d'en avoir caractérisé l'origine.

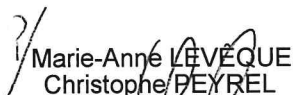
## 5. Collaborations en cours avec la Russie

La position de la France est la suivante :

- les étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs russes qui travaillent dans nos laboratoires peuvent poursuivre leurs activités,
- il s'agit de **suspendre toutes les nouvelles coopérations bilatérales, sauf exception dûment justifiée et validée**. Des réunions régulières sont organisées au niveau interministériel et en conseil de défense et de sécurité nationale pour identifier et évaluer ces exceptions.

Cette position vaut aussi pour les événements scientifiques à venir impliquant la Russie notamment dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

En vous remerciant de la mise en œuvre de ces consignes et de vous tenir à l'écoute de toute actualisation dont nous vous ferons part, nous vous prions de croire en l'expression de toute notre considération.

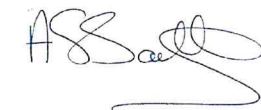
  
Marie-Anne LÉVÉQUE  
Christophe PEYREL

Anne-Sophie BARTHEZ

Claire GIRY

**Le haut fonctionnaire adjoint de défense  
et de sécurité**

Christophe PEYREL  
Secrétaire générale  
Haut fonctionnaire  
de défense et de sécurité



Directrice générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle



Directrice générale  
de la recherche  
et de l'innovation

<sup>1</sup> Le CERT-RENATER (Computer Emergency Response Team RENATER) assure une mission d'information, de détection et d'assistance relative aux incidents de sécurité détectés et signalés sur le réseau RENATER.